Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

RAPPEL

Toutes les correspondances pour le journal doivent parvenir au Locle le 15 de chaque mois au plus tard. Il en est de même pour les annonces qui doivent parvenir à M. M. Mouche, à Moutier, également le 15 de chaque mois. Après cette date, la parution n'est plus garantie. Ces mesures sont prises pour avancer la sortie de presse du journal qui parvenait trop tardivement à destination.

La rédaction.

AVIS

La section apicole du Liebefeld nous prie de rappeler aux apiculteurs le règlement relatif aux analyses d'échantillons d'abeilles et de couvain.

Ce règlement a été publié aux pages 5 et suivantes du numéro 1-2 de notre journal de 1967. Il a figuré à nouveau aux pages 180 et suivantes du numéro d'août 1967. Prière de bien vouloir se conformer à ces instructions.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SAR PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 16 MARS 1968 A LAUSANNE

Messieurs les délégués, chers amis apiculteurs,

Nous voici réunis pour jeter un regard sur la marche de notre association durant l'année écoulée, et tout spécialement pour chercher ensemble à faire progresser et améliorer la rentabilité de l'apiculture en terre romande.

Au nom du Comité central, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre capitale vaudoise.

J'ai le très grand plaisir de saluer les personnalités qui ont répondu à notre invitation :

MM. Mettraux, président de la Fédération vaudoise des sociétés d'agriculture ; Schneider, notre invité et représentant du Liebefeld ; Roulet, président de la Centrale romande des miels ; Matthey, gérant de la Centrale romande des miels.

Nos membres d'honneur : MM. Broquet, Bohnet, Dietrich, Gonet, Zimmermann.

Excusés : MM. Paul Meunier, président d'honneur et L. Gassmann.

Nous serions des ingrats si en ce jour nous ne songions à ceux que la mort a ravis à notre affection durant l'année écoulée. Ils ont tous participé à la vie de nos sections et sont pour nous des exemples de fidélité et de dévouement. Pour honorer la mémoire de ces chers disparus, je vous prie d'observer en restant assis, une minute de silence.

L'année 1967 n'a pas laissé un très bon souvenir aux apiculteurs suisses et les rapports des sections signalent des moyennes de 3 à 7 kg. par colonie, ce qui est très peu. Pourtant, nos colonies étaient fortes, après un bon hivernage. Vers le 25 avril, les cerisiers et la dent-de-lion commençaient à fleurir entre 500 et 600 mètres d'altitude, et il était déjà possible de poser des hausses, le développement des colonies ayant été accéléré en février et mars qui furent plus chauds que de coutume. Vers la mi-avril, survint une vague de froid qui dura jusqu'à mi-mai avec par endroits des gelées nocturnes. La sécrétion du nectar fut compromise. Dès le 15 mai, le temps se réchauffa brusquement ; comme le sol était humide, la croissance des plantes reprit avec vigueur et la floraison passa rapidement. Nous comptions sur la deuxième récolte et la miellée. Mais là aussi ce fut la déception. Le processus de multiplication des producteurs de miellée a été entravé par les gels printaniers, comme nous l'ont révélé les recherches de M. Ch. Maquelin, collaborateur scientifique à l'institut du Liebefeld. M. Hättenschwiler, par son remarquable film « L'Origine des Miellées » nous a permis de mieux connaître ces précieux auxiliaires de l'apiculture.

A. MM. Maquelin et Hättenschwiler va toute la reconnaissance des apiculteurs romands pour leur collaboration positive. Dorénavant les déplacements de ruchers en forêts ne devront se faire qu'après avoir soigneusement prospecté la région.

En juillet-août, les colonies en montagne étaient sèches, quelques-unes affamées. L'automne chaud a permis un bon nourrissement et une mise en hivernage idéale, si bien que chacun fonde de grands espoirs pour 1968, quoique le printemps tarde bien à venir.

Effectifs

Malgré les récoltes moyennes à faibles de ces trois dernières années, le découragement ne semble pas avoir gagné les membres affiliés à notre fédération. De nouvelles et jeunes recrues viennent grossir les rangs des sections qui ont un programme de travail intéressant — réunions amicales chaque mois en hiver avec un sujet d'actualité souvent enrichi par des clichés et des films, et l'été ce sont les visites des ruchers avec démonstrations pratiques. Toutes

ces activités ne peuvent être organisées que par des grandes sections et avec les moyens de communications dont nous disposons actuellement un regroupement ou une fusion des petites sections semble souhaitable.

Administration

Le Comité central a tenu cinq séances dont une en collaboration avec la commission pour la révision de nos statuts. Les divers objets traités au cours de ces séances sont nombreux : le journal, les annonces, la bibliothèque, le contrôle du miel, les stations d'élevage, notre collaboration avec la Centrale des miels, l'impression d'une nouvelle étiquette, la révision des statuts, l'assurance responsabilité civile-vol et déprédations, la propagande, le concours des ruchers, la protection de l'abeille, etc.

Activité 1967

Concours des ruchers

La circonscription désignée par tirage au sort l'an dernier pour le concours en 1967 nous a demandé de reporter celui-ci en 1968. Nos collègues ont estimé qu'ils seraient défavorisés n'ayant pas assez de temps pour « bichonner » leurs ruches et revoir toute la théorie pour affronter avec succès le jury. Le comité a fait droit à leur requête et nous aurons donc deux circonscriptions, la 8 et la 11, soit neuf sections pour le concours en 1968. Chaque président de section a reçu deux exemplaires du règlement du concours et renseignera les membres de sa section.

Elevages

Vous avez certainement lu dans le numéro de mars le rapport de la commission d'élevage, je n'y reviendrai donc pas. L'an dernier par le « Journal suisse d'Apiculture », le numéro d'avril, la CE avait offert à tous les membres de la SAR, la possibilité d'obtenir nos sélections en participant à des groupes d'élevages créés par les sections et l'appui total de nos moniteurs vous était assuré.

Un travail vraiment positif a été entrepris par certains groupes mais nous aurions pu venir en aide et fournir un matériel de tout premier choix à des sections qui n'ont pas donné signe de vie. Nous nous sommes demandé si les membres des comités lisent le journal et nos communiqués. Dans le secteur de l'élevage du bétail, de la volaille, de la production de céréales, des plantes sarclées, des fruits et de la vigne, une très nette augmentation de la productivité est

attribuée à l'emploi au départ de races, souches, lignées et variétés. L'apiculteur serait-il plus routinier que l'agriculteur ?

Présidents de nos 47 sections, vous portez une responsabilité, celle de développer l'apiculture dans votre région et vous devez mettre tout en œuvre pour en assurer la rentabilité. Il y a plus de cinquante ans, un célèbre apiculteur américain disait : « Donnez-moi une bonne reine, je vous donnerai une bonne récolte. » Ce slogan n'a rien perdu de sa valeur, bien au contraire, puisque la CE de la SAR vous offre ses sélections et toute sa collaboration pour vous aider à renouveler rapidement et méthodiquement vos reines. A vous de jouer le jeu.

Propagande

La récolte étant en dessous de la moyenne, la demande en miel du pays fut toujours très forte. Sans renoncer à la propagande, celle-ci fut réduite au niveau de la récolte.

Le 13 juillet, lors d'une émission radiophonique organisée à Vallorbe au poste de douane par M. André Nusslé et réalisée par M. Michel Decotte, nous avons collaboré et offert 220 échantillons de miel en jolis emballages de 50 gr. avec la marque « Miel suisse ». Ces échantillons furent offerts par de gracieuses jeunes filles en costume vaudois aux touristes entrant dans notre pays. Un échantillon par voiture, deux lorsque la famille était nombreuse. Nous disposions d'une heure, de 11 h. 15 à 12 h. 15, et ce sont 174 voitures qui ont défilé rapidement et leur bref arrêt nous permettait de signaler la valeur de nos miels de montagne mis en vente par les apiculteurs et les magasins spécialisés de nos stations alpestres.

Nous pensons que cette propagande a été bénéfique pour nos amis des Alpes vaudoises, du Valais et peut-être des Grisons.

En janvier nous avons participé en fournissant du matériel à une exposition organisée par un grand magasin self-service, mais le miel du pays rare et difficile à trouver était un peu noyé dans un étalage de miel provenant de 22 pays.

Finances

La situation de l'exercice est favorable. Notre trésorier a pu porter différentes sommes en réserve, car nous pensons et espérons que bientôt nous serons obligés de faire une active propagande pour écouler nos futures récoltes. Le concours de ruchers et les élevages que nous allons intensifier vont mettre à contribution notre caisse pour le plus grand profit de notre apiculture romande.

Nous reviendrons sur l'utilisation de ces fonds lors de la discussion du programme d'activité de 1968.

Rapports des sections

Deux sections seulement n'ont pas retourné leur rapport d'activité. Nous analyserons ensemble ces 45 rapports en fin de cette assemblée.

Rapports divers

Vous lisez votre journal, tâche de notre rédacteur M. Matthey, les rapports des assurances de notre préposé M. Voyame, du contrôle du miel et des services des pesées de M. Schmid, vous lisez les conseils aux débutants rédigés par M. Bassin, les échos de partout adaptés par M. Chassot, M. Mouche s'occupe avec succès des annonces, M. Jaquier du concours des ruchers, M. Merminod de la trésorerie.

A chacun de mes collègues, sans oublier M. Dietrich, notre bibliothécaire, j'adresse mes remerciements sincères pour l'aide efficace qu'ils m'ont accordée dans la direction de notre association.

Messieurs les délégués, votre comité n'a qu'une seule ambition, celle de remplir au plus près de sa conscience les fonctions que vous lui avez confiées.

Avec votre bienveillant concours, nous irons de l'avant.

1032 Romanel, le 15 mars 1968. *R. Bovey.*

RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 1967

Prêts de livres : 128 demandes de livres en prêt ont été faites en 1967 (118 en 1966).

Il a été prêté à :

20	membres	vaudois	117	volumes
17	»	valaisans	138	»
12	»	neuchâtelois	45	»
10	»	fribourgeois	35	»
10	»	jurassiens	48	»
3	»	genevois	25	»
soit à 72	membres	de la S.A.R.	408	volumes

Au 31 décembre 1967, 97 volumes étaient en circulation.

Acquisitions :

893. Dugat, M. — L'élevage des reines simplifié. (Avec fig.). — Lyon s.d. 24 p. in-8.

894. Storch. — Au trou de vol. (Avec 8 pl. hors-texte). Bruxelles 1967. 46 p. in-8.

955,7. Berner, U. — Die Bienenweide. 2. Aufl. Mit 85 Abb. Stuttgart 1967. 222 S. in-8.

1049. Borie, H. — Une apiculture de rapport. La maison fleurie les 365 jours de l'année. (Avec 42 fig.). Virieu 1961. 130 p. in-8.

1050. Paillot-Kirkor-Granger. — L'abeille. Anatomie - maladies - ennemis. Trévoux s.d. 172 p. in-8.

1051 Jean-Prost, P. — L'apiculture méridionale. Ses bases, ses techniques en 20 leçons. (Avec 20 fig.) Hyères (Var) 1920. 324 p. in-8.

1052. Lelong, M. — Célébration du miel. Revest-Saint-Martin 1961-1962. sp. in-8.

1053. Hess, G. — Abeilles (Avec pl. hors-texte et fig.) (Petit Atlas Payot, Lausanne. Berne 80 p.

Cours pour conseillers apicoles : Liebefeld

033. Cours pour l'élevage de reines. (Avec 3 pl.)

094. Cours sur l'hérédité. (Avec fig.)

035. Cours sur l'anatomie et physiologie de la reine et du faux bourdon. (Avec dessins.)

036. Cours sur la pollinisation.

Nous avons en outre reçu les revues suivantes en échange avec notre « journal » :

Schweizer. Bienenzeitung
Agenda apicole romand
L'Abeille de France
Revue française d'apiculture
L'Apicoltore d'Italia
L'Ape ; rivista di apicoltura
Abeilles et fleurs
La Gazette apicole
La Belgique apicole

La bibliothèque est à la disposition des membres de la SAR. Le prêt est gratuit ; les frais de port pour l'aller et le retour sont supportés par la SAR. Le catalogue, avec le supplément, est à demander au bibliothécaire soussigné ; le prix est de Fr. 3.30.

Le bibliothécaire : *Jos. Dietrich,*
rue Grimoux 12, 1700 Fribourg.

CONTRÔLE DU MIEL 1968

Du 15 mai au 15 octobre au plus tard.

Selon les désirs maintes fois exprimés de développer les techniques apicoles, nous avons pensé qu'il était d'intéret commun d'intensifier le contrôle du miel. En effet, pour maintenir la renommée et la qualité du miel contrôlé SAR, mais aussi pour

lutter contre la concurrence, il est indispensable que nous mettions sur le marché un produit de tout premier choix. C'est pour cette raison que nous insistons instamment auprès des responsables des sections pour qu'ils vouent tous leurs soins à l'instruction de leurs membres concernant la récolte et la purification de nos miels, et de suivre scrupuleusement les recommandations qui suivent. D'avance, nous les remercions de leur collaboration.

Les sections organisent le contrôle, ce dernier a lieu deux au maximum trois fois par année, et surveillent les opérations avec tout le sérieux voulu. Les apiculteurs non membres d'une section ou n'ayant pas payé leur cotisation ne sont admis qu'après acquittement de celle-ci. Afin d'éviter les gros frais de déplacements, on fixera des délais d'inscriptions, et on nommera autant de contrôleurs qu'il faudra. Ces derniers se présentent chez les apiculteurs, prélèvent *deux échantillons par miel*, remplissent soigneusement les feuilles de contrôle et collent sur les couvercles des échantillons une étiquette avec le N° de matricule 1re ou 2e récolte, etc : voir exemple ci-dessous. Les contrôleurs remettent leurs échantillons et feuilles au jury. Le secrétaire remplira la feuille récapitulative, et après délibération, on me fera parvenir le tout correctement emballé (sauf l'échantillon témoin restant à la section). *La conservation et la forme des verres échantillons destinés à la section sont du ressort de ces dernières. A la livraison du miel, l'apiculteur joindra sa carte de contrôle, cette dernière n'est valable que pour la quantité indiquée et pour une seule fois.* Sur demande, le responsable peut délivrer plusieurs cartes, pourvu que l'ensemble ne dépasse pas la totalité de miel contrôlé.

Le matériel nécessaire au contrôle soit : statuts, feuilles de contrôles et récapitulatives, *verres échantillons pour La Romande* sont à votre disposition chez le préposé au contrôle : Otto Schmid, avenue de Crozet 20, 1211 CHATELAINE (GE).

Exemples :	Nyon 2916/1re 1968	Nyon 2916/2e 1968

Les verres témoins restant à la section portent exactement *les mêmes inscriptions.*

Genève, le 15 mars 1968. O. Schmid

LA CENTRALE ROMANDE DES MIELS

Echos de son assemblée générale du 6 avril 1968

La salle des 22-Cantons au Buffet de la Gare de Lausanne était bien spacieuse pour contenir les seuls 35 membres ayant répondu à

l'appel du comité. Cependant, on était venu d'un peu partout en Romandie, c'est dire que malgré la faible participation à l'assemblée, en Romandie on s'intéresse à la Centrale.

En ouvrant la séance, M. Louis Roulet, président, salue et remercie de nous honorer de leur présence MM. Métraux, président central de la Fédération vaudoise des agriculteurs, Bovey, président de la Fédération suisse d'apiculture, et Matthey, rédacteur de notre journal.

Procès-verbal

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 1966. Après une remarque de M. Humair relative au prix du miel de colza et renseignements donnés par le président, cet important procès-verbal est adopté.

Rapport du président

Il fait tout d'abord mention de l'admission de la Centrale en qualité de membre au sein de la FVAV. C'est au cours d'une séance de cette fédération, séance tenue à Bex en novembre 1966, que cette admission a eu lieu.

Par son entrée au sein de la FVAV, la Centrale romande des miels a affermi sa situation. Son effectif actuel, 313 membres, lui donne droit à 7 délégués à la fédération. Des garanties suffisantes lui permettent de travailler dans des conditions avantageuses pour un complément d'équipement tout d'abord et une organisation des ventes.

C'est au dépôt de Gland, sous l'experte direction de M. L. Matthey, gérant, que cet important travail se concrétise. Une visite à la Centrale des miels des Etablissements apicoles de Montfavet, en Vaucluse, a pu orienter M. Matthey sur les travaux à envisager. Tout est donc étudié et le président adresse ses remerciements et félicitations au gérant pour son excellent travail. La Centrale est entre de bonnes mains et des détails techniques seront donnés ultérieurement par la gérance. Différents renseignements relatifs aux séances du comité en cours d'exercice sont également donnés, puis le vice-président, M. Schmid, adresse de chaleureux remerciements à M. Roulet qui, depuis plusieurs années déjà, fait preuve d'un grand dévouement à la cause de la Centrale. Ce rapport est ainsi accepté avec remerciements et félicitations à son auteur.

Rapport des comptes 1966 et 1967

Les comptes des deux derniers exercices sont présentés par M. Paréaz, caissier, qui explique que précédemment les comptes étaient

bouclés au 30 juin. A l'avenir, on bouclera les comptes au 31 décembre de chaque année. Pour rétablir la situation, on a procédé par échelonnement et c'est ainsi que l'exercice 1966-1967 a été bouclé au 30 avril 1967 et celui de 1967-1968, au 31 janvier 1968. Le prochain exercice de 1968 (onze mois), sera bouclé au 31 décembre 1968.

Le compte de *pertes et profits* pour 1967-1968 laisse un excédent de Fr. 99.95, viré au Fonds de réserve.

Au bilan, l'actif est de Fr. 39 663.—.

Le matériel y figure pour un montant de Fr. 2224.— et les parts déposées à la Banque Cantonale Vaudoise pour un montant de Fr. 31 045.—.

Au passif, le capital est de Fr. 35 050.—, en augmentation de Fr. 1800.— sur l'exercice précédent, et le Fonds de réserve de Fr. 4613.48 en augmentation de Fr. 329.95 également sur l'exercice précédent.

Sur une dépense de Fr. 18 580.— occasionnée il y a plusieurs années par l'achat de forts bidons de 25 kg. destinés au transport, un important amortissement de Fr. 16 356.— a été effectué. On sait en effet que ces bidons qui devaient être récupérés occasionnaient des frais et une importante perte de temps. Actuellement la Centrale fournit aux apiculteurs pour le prix de *Fr. 3.— emballage perdu*, des bidons légers de 25 kg. pour livraison de leur récolte. Elle dispose par contre encore *d'anciens bidons en aluminium, très forts et presque neufs, qu'elle vend au prix très modique de Fr. 8.— la pièce*. Le stock est limité. Ces bidons ont été payés en 1959 21 francs pièce. S'adresser à la gérance FVAV à Gland.

Rapport des vérificateurs

Il propose d'accepter les comptes 1966-1967 et 1967-1968 avec remerciements au trésorier. Il propose également de réélire le comité en bloc. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Commission de gestion

M. Buscarlet est remplacé par M. Aviolat avec M. Jordan en qualité de suppléant.

Renouvellement du comité

Le président, M. Roulet, désire se démettre de ses fonctions mais, finalement, tenant compte de la demande des vérificateurs, accepte pour une année encore sa charge. L'équipe est donc réélue en bloc avec de sincères remerciements.

Propositions du comité

L'intérêt des parts sociales occasionne beaucoup de travail pour de relativement petits montants, ainsi que des frais. Il propose de payer l'intérêt des parts, tous les deux ans seulement. Une proposition d'abandonner l'intérêt à la Centrale n'est pas retenue. La proposition du comité est ainsi admise. Le taux actuel est de 4 % et il sera tenu compte de cet intérêt dû lors du bouclement des comptes.

Le rapport du gérant, M. L. Matthey, donne d'intéressants renseignements.

Il est entré à la Centrale de 1964 à 1967 environ 145 tonnes de miel, dont 82 pour la seule année d'excellente récolte de 1964. C'est donc une imposante quantité de miel qui a été stockée permettant d'éviter l'encombrement du marché et la baisse des prix qui en résulterait. Si la Centrale n'existait pas, il faudrait la créer.

L'écoulement peut être considéré comme normal même en l'absence de réclame. Une centrale doit pouvoir disposer d'un stock permanent afin d'être à même de satisfaire en tout temps la clientèle. Le stock est actuellement de 40 tonnes environ dont 10 à 15 seront écoulées prochainement.

Les miels sont mieux filtrés qu'au début, c'est dire que les recommandations ont été retenues et que les livraisons à la Centrale se sont améliorées. A noter que le miel de 1967, d'excellente qualité, se comporte d'une manière impeccable. *Il est recommandé aux apiculteurs d'ajouter 100 grammes de bon poids par bidon* pour pallier la perte inévitable se produisant lors des transvasements.

L'installation technique de la Centrale se poursuit et les premiers essais sont prévus à fin mai. La facture sera de taille puisque l'installation livrée en parfait état de marche coûtera environ 120 000 francs.

Gland deviendra certainement un but de promenade des sections romandes d'apiculteurs. Ce sera l'occasion de voir un traitement rationnel du miel qui sera logé dans des bocaux de 250 gr., 500 gr. et 1 kg.

D'une laborieuse discussion relative à la *question des étiquettes des bocaux*, on insiste de façon générale pour que la marque SAR soit maintenue mais on désire aussi munir les emballages d'une étiquette spéciale de la Centrale. Cette dernière pourrait éventuellement servir de banderole de garantie sur le couvercle du bocal. Il est évident que tout le miel entrant à la Centrale doit être contrôlé. Il ressort aussi des discussions diverses relatives au contrôle lui-même, que ce dernier n'est pas encore effectué avec tout le soin désirable au sein de certaines sections. Le règlement n'est pas défectueux mais il n'est pas exécuté partout comme prévu ; de ce fait, des difficultés sont créées pour l'acceptation de ces miels à la Centrale. On souhaite que dans chaque section, le rôle sérieux du

contrôle soit pris en considération par les responsables désignés à cet effet. Souvent ce contrôle traîne en long au sein des sections. Las d'attendre, l'apiculteur expédie le miel qui arrive à la Centrale avant l'établissement des cartes de contrôle d'où frais divers, travail supplémentaire, etc. Avec un peu de bonne volonté ces inconvénients peuvent disparaître. Le miel, aliment noble de première valeur, ne doit pas décevoir le consommateur et tout doit être mis en œuvre pour maintenir la confiance. On cause aussi de nourrissement excessif, mais toutes les mesures seront prises à la Centrale pour barrer la route à la fraude.

Le miel n'étant pas admis au transport par les CFF au tarif des produits agricoles, tarifs réduits, des démarches seront entreprises pour remédier à cette situation.

M. Bovey pense que la propagande qui se fait par le canal de la SAR sera aussi bénéfique pour la Centrale. L'importation de miel est toujours libre et une certaine réclame paraît indiquée.

Propositions individuelles

Il y est aussi question d'une refonte des statuts, motivée par les changements de base intervenus dans la constitution de la Centrale.

En fin de séance, la parole est donnée à M. Métraux, président central de la FVAV, qui a assisté avec intérêt et plaisir aux débats. Il a constaté avec satisfaction que chez les apiculteurs, les opinions divergent autant que les couleurs du miel ! Il appuiera nos démarches en vue d'obtenir pour le transport du miel, le tarif réduit appliqué par les CFF aux produits agricoles. Il félicite et remercie M. Matthey, gérant du dépôt de Gland, de se pencher sur le problème du miel et souhaite à tous une excellente récolte 1968.

La séance est ensuite levée, avec le présidentiel sourire, à 16 h. 15.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en mars 1968

Acariose

Canton/district	*Localité*	*cas*	*Canton/district*	*Localité*	*cas*
Argovie			*Bâle-Ville*		
Aarau	Muhen	1	Bâle	Bâle	1
Baden	Ober-Ehrendingen	1			
Kulm	Oberkulm	1	*Berne*		
Laufenburg	Münchwilen	1	Aarwangen	Langenthal	1
Zofingue	Uerkheim	1	Aarberg	Radelfingen	1
Zurzach	Kaiserstuhl	1	Berne	Oberwangen	1
			Büren s. A.	Pieterlen	1
Bâle-Campagne			Berthoud	Oberburg	1
Waldenburg	Oberdorf	1	Laufon	Röschenz	1

Acariose

Canton/district	*Localité*	*cas*
Laupen	Laupen	1
Trachselwald	Flühenstalden	
	P. Grünenmatt	1
Wangen s. A.	Niederbipp	1
	Wangen s. A.	1
Obwald		
	Alpnach	1
Saint-Gall		
Gossau	Bernhardszell	1
	Gossau	1
	Waldkirch	1
Neutoggenburg	Necker	1
	Rohrgarten/ Oberhelfenschwil	1
	Wattwil	1
Oberrheintal	Altstätten	1
Obertoggenburg	Ebnat-Kappel	1
Rorschach	Eggersriet	1
	Grub	1
Saint-Gall	Saint-Gall	1
	Wittenbach	1
See	Neuhaus	1
Untertoggenburg	Algetshausen	1
	Bichwil	1
	Henau	1
Schaffhouse		
Unterklettgau	Vilchingerberg	1
Schwytz		
Schwytz	Ibach	1
	Steinen	1
March	Altendorf	1
Soleure		
Kriegstetten	Zuchwil	1
Olten	Eppenberg	1
Thierstein	Bärschwil	1
Tessin		
Mendrisio	Mendrisio	1
Thurgovie		
Bischofszell	Götighofen	2
	Schönenberg	1
Frauenfeld	Erzenholz	1
	Frauenfeld	1
	Niederwil b/Frauenfeld	1
Kreuzlingen	Lippoldswilen	1
Münchwilen	Au	1
	Hosenruck	1
	Schönholzerswilen	1
Steckborn	Hüttwilen	1
	Klingenberg	1
	Raperswilen	2
Weinfelden	Griesenberg	1
	Mattwil	1
	Strohwilen	1
	Weinfelden	1
Valais		
Brigue	Naters	1
Zurich		
Affoltern s. A.	Affoltern s. A.	1
	Bickwil/Obfelden	1
Hinwil	Dürnten	1
Winterthour	Sitzberg	1
Zurich	Uitikon Waldegg	1
	Zurich	2
Dielsdorf	Bachs	2
	Buchs	1
	Dielsdorf	1
Pfäffikon	Bauma	1
Fribourg		
Broye	Châbles	1
	Gletterens	1
Neuchâtel		
Le Locle	Augémonts/Les Brenets	1
Vaud		
Aigle	Bex	1
Yverdon	Bioley-Magnoux	1
	Champvent	1

Loque américaine

Argovie		
Zofingue	Gadlingen	1
Bâle-Campagne		
Arlesheim	Allschwil	1
Berne		
Laupen	Laupen	1
Nidau	Mörigen	1
Moutier	Souboz	1
Lucerne		
Hochdorf	Baldegg	1
Zurich		
Meilen	Meilen	1
Winterthour	Winterthour	1

Loque européenne

Canton/district	*Localité*	*Cas*
Zurich		
Dielsdorf	Regensdorf	1

Station apicole du Liebefeld.

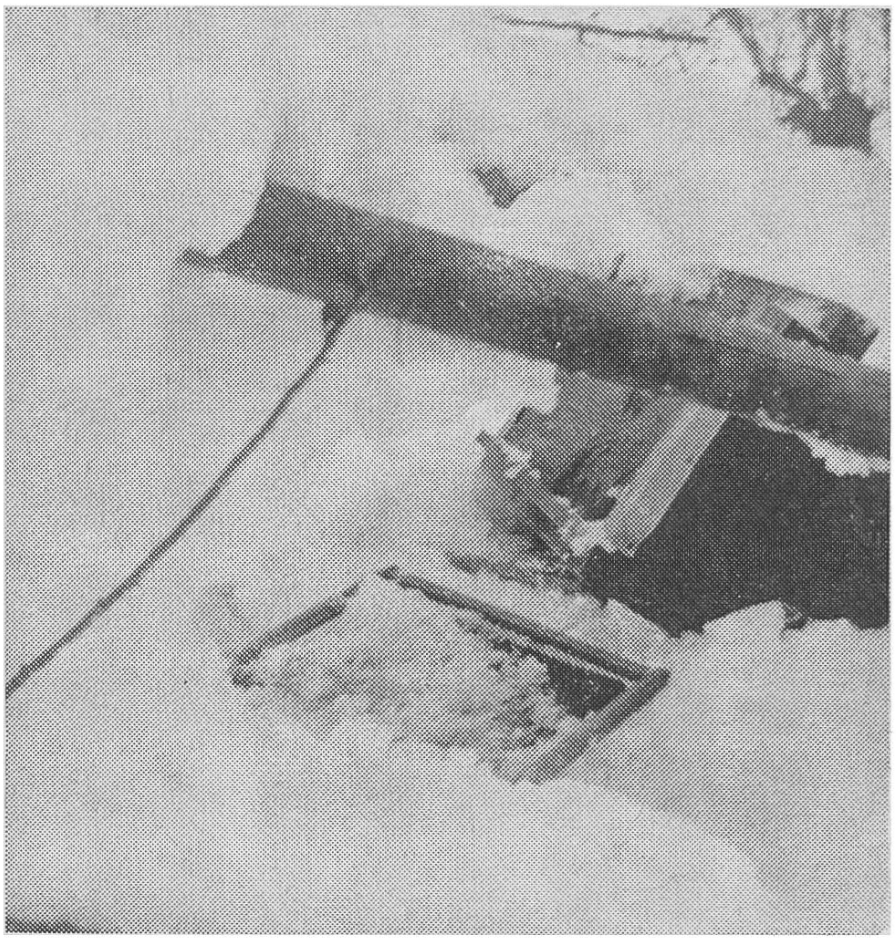

Un rucher sérieusement endommagé par les éléments déchainés de janvier/février 1968, celui de notre collègue Rodolphe Biselx à Martigny.